

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 6 juin 2016 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Louise Brazeau, Jean-Claude Boucher, Étienne Morin, Richard David et Denis Latour.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale adjointe Madame Mylène Groulx est également présente

2016-06-118

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2016-06-119

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-120

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-121

Mandater la directrice générale adjointe à titre de responsable des services électroniques avec Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE Mylène Groulx, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (NEQ # 8818387084 Identifiant # 1006356253), les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la responsable des services électroniques, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE l'administrateur de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

**Denis Légaré, maire et représentant autorisé
À Notre-Dame-de-la-Salette, le 6 juin 2016**

ET QUE tous les administrateurs de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont signées, elles sont adoptées et entrent en vigueur en date du 6 juin 2016. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

2016-06-122

Demande d'appui de la municipalité de Saint-Sulpice concernant la répartition des ristournes aux municipalités desservies par la SQ

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Ministère de la Sécurité Publique qui assume 47% des coûts des municipalités desservit par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents des corps de polices municipales et des régies devant maintenir des niveaux de desserte imposée par la loi sur la Police

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec d'appuyer les démarches de la Fédération des policiers municipaux du Québec afin de demander au Ministre de la Sécurité Publique d'effectuer un partage équitable de l'enveloppe prévue annuellement à son budget pour abaisser le coût des services de la Sûreté du Québec fournis aux municipalités et de l'attribuer à l'ensemble des municipalités du Québec afin de réduire les coûts de tous les services de police (incluant ceux municipaux et en régie)

Adoptée à l'unanimité

2016-06-123

Adoption du règlement no 2016-04 (abroger et remplacer le règlement no. 8-84) Édicter les normes relatives à la sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement no. 8-84 et édicter les normes relatives à la sécurité incendie

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Richard David lors de la session régulière tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard David

ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'adoption du règlement no. 2016-04 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

QUE le règlement 2016-04 abroge et remplace le règlement no. 8-84

ET QUE le règlement entrera en vigueur tel que prévu par la loi

Adoptée à l'unanimité

2016-06-124

Mandater les personnes désignées pour l'application du règlement no. 2016-04 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté lors de la séance régulière de son conseil municipal, tenue le 6 juin 2016, la résolution portant le numéro 2016-06-123, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2016-04 pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.2 du présent règlement, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette autorise la directrice générale adjointe ainsi que toute autre personne désignée par elle à appliquer le présent règlement et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU que ce conseil désigne, en plus de la directrice générale adjointe, les personnes suivantes :

- 1) Le directeur du service de sécurité incendie
- 2) L'adjoint du directeur du service de sécurité incendie

- 3) Tout officier du service de sécurité incendie en poste
- 4) L'inspectrice / l'inspecteur en bâtiments et environnement en poste

À titre de personnes désignées, aux fins d'appliquer le règlement portant le numéro 2016-04 et ses amendements ou abrogations, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition dudit règlement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les contrats d'infraction utiles à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-125

Compte à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE les factures du mois de mai 2016 au montant total de 116,097.98\$ soient acceptées et payés.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-126

Demande de carte de crédit avec « Services de cartes Desjardins »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard David

ET RÉSOLU QUE la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte Visa Desjardins « les cartes » incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec « La Fédération »

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant

Nom de la personne déléguée : Mylène Groulx, directrice générale adj.

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec « La Fédération » puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation

Adoptée à l'unanimité

2016-06-127

Mandater un architecte pour les travaux d'agrandissement de la caserne de pompier

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » PIQM pour le projet d'agrandissement de la caserne de pompier, la municipalité doit mandater un architecte pour les travaux d'agrandissement de la caserne de pompier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la directrice générale adjointe à procéder à l'embauche d'un architecte pour les travaux d'agrandissement de la caserne dans le cadre du PIQM

Adoptée à l'unanimité

2016-06-128 Adjudication d'appel d'offres de l'abat poussière

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité des soumissions par invitation pour l'achat de 24000 litres, le transport et l'épandage de l'abat poussière pour les chemins municipaux ;

ATTENDU QUE les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 15 h, le 12 mai 2016

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes (montant avant taxe) :

Entrepreneur	Prix (30% magnésium)	Prix (35% calcium)
Multi route	\$ 7,560.00	\$7,080.00
Entreprises Bourget	\$ -----	\$ 7,197.60
Calclo	\$ -----	\$ 8,877.60

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE, ce conseil, autorise l'achat de 24 000 litres de chlorure de calcium liquide de 35 %, incluant le transport et l'épandage dans les chemins municipaux pour l'année 2016 et que le service de la compagnie Multi Route, soit retenu pour un montant de 0.295 \$, le litre (\$7,080.00), taxes non incluses et que cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Produit chimique-abat poussière*. 02-32000-635.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-129 Adjudication d'appel d'offres par invitation pour le creusage et nettoyage de fossés

ATTENDU QUE les travaux consistent à creuser et nettoyer des fossés sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité demande un prix aux mètres creusés incluant la main d'œuvre, le transport, la machinerie. Nous estimons environ de 1700 mètres de fossés.

ATTENDU QUE les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 11 h, jeudi le 2 juin 2016 et elles ont été ouvertes le jour même après 11 h devant témoin.

ATTENDU QUE les travaux doivent commencer après le 10 juillet 2016 pour y être terminés pour le 29 juillet 2016.

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées ni à n'encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera pas responsable de toute dépense ou dommage encouru par le soumissionnaire suite au rejet d'une soumission.

ATTENDU QUE la municipalité a invité les entreprises suivantes :

Entrepreneur	Prix aux mètres (avant tx)
Excavation D.J.	\$ 5.85
Marco Bouladier	----
Construction Edelweiss inc.	----
Les Pavages Lafleur et fils	\$ 6.15
Excavation J.B.G. Lajeunesse	\$ 5.95
Entreprise Benoît Gratton	\$ 10.80
Les entreprises Patrick Hawken	\$ 6.50

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, sur recommandation du comité de voirie, retient les services de la compagnie Excavation D. J. au coût de \$5.85 aux mètres (avant taxe), pour le creusage et nettoyage de fossés. Que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Fossés -02-32014-529*

ET QUE monsieur Yves Binette, responsable des travaux publics, soit désigné pour veiller à l'application du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-130 **Adjudication d'appel d'offres par invitation: Remplacement de ponceaux**

ATTENDU QUE les travaux consistent à remplacer 5 ponceaux d'une grosseur 12 pouces de diamètre x 40 pieds de long, sur certains chemins municipaux.

ATTENDU QUE l'exécution des travaux doit comprendre les matériaux, la main d'œuvre, la machinerie et les équipements.

ATTENDU QUE la Municipalité fournit les ponceaux.

ATTENDU QUE les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 11 h, jeudi le 2 juin 2016 et elles ont été ouvertes le jour même après 11 h devant témoin.

ATTENDU QUE les travaux doivent commencer après le 8 août 2016 pour y être terminés pour le 19 août 2016.

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées ni à n'encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera pas responsable des dépenses ou dommages encourus par le soumissionnaire suite au rejet d'une soumission.

ATTENDU QUE la municipalité a invité les entreprises suivantes :

Compagnie	Prix forfaitaire
Excavation D.J.	\$ 4,875.00
Marco Bouladier	-----
Construction Edelweiss inc.	-----
Les Pavages Lafleur et fils	\$ 7,500.00
Excavation J.B.G. Lajeunesse	\$ 4,000.00
Les entreprises Benoit Gratton	\$ 20,800.00
Les entreprises Patrick Hawken	\$ 7,000.00

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retient les services de la compagnie Excavation J.B.G. Lajeunesse au coût de \$4,000.00 avant tx, pour les travaux de remplacement de ponceaux. Que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Installation ponceau 02-32011-529*.

ET QUE monsieur Yves Binette, responsable des travaux publics, soit désigné de veiller à l'application du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-131 **Acceptation de la soumission pour replacer les couverts de bouche d'égout**

CONSIDÉRANT QUE les couverts de bouche d'égout (3 sur la rue Rollin et 1 en face de l'église) sont sortis de terre et peuvent occasionner des incidents

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a demandé une estimation à 2 entrepreneurs locaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une seule soumission, soit la soumission de Excavation J.B.G. Lajeunesse au montant de \$600.00 / chaque

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission pour replacer les couverts de bouche d'égout de « Excavation J.B.G. Lajeunesse » au montant de \$600.00 / chaque bouche d'égout

Adoptée à l'unanimité

2016-06-132 **Acceptation de la soumission pour refaire l'entrée au 1495 route 309**

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à la résolution no. 2016-03-054 le propriétaire du 1495 route 309 mentionne qu'il y a un trou transversal dans son entrée et selon lui le trou serait causé par un tassement de terrain de la conduite d'eau de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a demandé une estimation à 2 entrepreneurs locaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu les soumissions suivantes :

Entrepreneur	Prix (avant tx)
Excavation D.J.	\$ 775.00
Excavation J.B.G. Lajeunesse	\$ 800.00

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Excavation D.J. au montant de \$775.00 pour refaire l'entrée au 1495 route 309

Adoptée à l'unanimité

2016-06-133 **Clôture – Chemin Lajoie (M. Wayne Lonsdale)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé une dépense de \$2,500.00 pour l'achat de 6 rouleaux de clôture, 200 poteaux de cèdre, 12 attaches et 1 boîte de crampe pour l'installation de clôture sur son terrain situé sur le chemin Lajoie

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire procédera à l'installation de ladite clôture à ses frais

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de \$2,500.00 pour l'achat des matériaux de remplacement de la clôture de monsieur Wayne Lonsdale situé sur le chemin Lajoie

ET QUE la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire 02-32000-629

Adoptée à l'unanimité

2016-06-134 **Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Modalité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil de Notre-Dame-de-la-Salette autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL

Adoptée à l'unanimité

2016-06-135 **Adhésion à la Corporation des Loisirs de Papineau**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE ce conseil adhère à la Corporation Loisirs Papineau pour la somme de 60\$ pour l'année et que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Subvention-organismes sans but lucratif* 02-19000-991.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-136 **Réception de la reddition de comptes du comité du Carnaval édition 2016**

CONSIDÉRANT QUE suite aux activités qui se sont déroulées dans le cadre du Carnaval en février 2016, le comité remet la reddition de comptes ainsi que les procès-verbaux signés pour l'édition 2016

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Louise Brazeau

ET RÉSOLU QUE ce conseil désire remercier le comité du Carnaval édition 2016 pour leur beau travail tout au long des activités

Adoptée à l'unanimité

2016-06-137

Autorisation d'installer un babillard à la demande de l'association du Lac Chapleau

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Chapleau à la demande de la présidente, madame France Désormeaux, souhaite installer un babillard en métal (18x24 pouces) en face de la plage du Lac Chapleau juste à côté des boîtes communes de Poste Canada

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'installation du babillard en face de la plage au Lac Chapleau

ET QUE les frais d'installations et d'entretien dudit tableau soient aux frais de l'association du Lac Chapleau

Adoptée à l'unanimité

2016-06-138

Demande de dérogation mineure – 84 chemin des Ruisseaux

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain situé sur le lot 15 subdivision 13-1 rang 10E, madame Grandmaître et monsieur Perrier, ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont en processus pour une nouvelle construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce bâtiment ne respecte pas le règlement de zonage (art. 4.1.4) des marges avant selon la grille des spécifications qui sont de 15,0 mètres

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande de dérogation pour l'implantation d'une nouvelle résidence. La demande est pour réduire la marge avant de 15,0 mètres à 12,90 mètres du chemin du Ruisseau

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) propose d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Grandmaître et monsieur Perrier

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce conseil est du même avis que le CCU et accepte la demande de dérogation mineure de madame Grandmaître et monsieur Perrier

Adoptée à l'unanimité

2016-06-139

Demande d'appui conformément aux exigences de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est monsieur Paul Bisson

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut garder seulement une partie du lot 2-P entre la route 309 et la rivière la Lièvre qu'il utilise présentement et vendre plus tard les autres parties et lots situés sur sa propriété du rang 5 Est, Canton de Portland. Le propriétaire va soumettre une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un morcellement de ferme (aliénation)

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du site visé est de classe 2-X, soit 0,5% de la propriété comprend des sols avec des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exige l'application de mesures ordinaires de conservation. Aussi que la classe 3-F, soit 64,6% qui comprennent des sols avec des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation. Et de la classe 5-T, soit 1,4% qui comporte des facteurs limitatifs très sérieux qui restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration. Ainsi que la classe 7-TP, soit 36,5% qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent, selon les données de l'inventaire des Terres du Canada

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants est comparable au potentiel agricole du site visé par la demande dans des pourcentages variables

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale avoisinante;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande du propriétaire n'affectera pas l'homogénéité de ce milieu et n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles tant sur le lot visé que sur les lots environnants;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) propose d'accepter la demande d'appui de monsieur Bisson

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce conseil est du même avis que le CCU et accepte la demande d'appui de monsieur Bisson

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2016-06-140

Levée de la séance

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

IL EST 19 h 30

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale adjointe, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par.....
Mylène Groulx, directrice générale adjointe

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par.....
Denis Légaré, maire